



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Disparition des bulletins à deux vitesses et reconnaissance de l'enseignement des connaissances au primaire

Un pas dans la bonne direction pour la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Montréal, le 2 novembre 2009 - La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue le geste posé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, de retirer le bulletin adapté pour les élèves en difficulté qui sont intégrés en classe régulière.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), madame Michelle Courchesne, a rendu publique le 30 octobre dernier, l'instruction ministérielle devant s'appliquer à la formation générale des jeunes (FGJ) pour l'année scolaire 2009-2010. Un document qui précise également les dispositions du *Régime pédagogique* devant s'appliquer pour les secteurs du préscolaire, du primaire et du secondaire. En vertu des nouvelles instructions, il n'y aura plus d'adaptation du bulletin des élèves à risque ou en grande difficulté intégrés en classe régulière et la note de l'élève intégré sera dorénavant comptabilisée dans la moyenne du groupe.

La FAE avait demandé le retrait de ce bulletin « à deux vitesses » qui constituait un non-sens puisqu'il visait essentiellement à empêcher le redoublement d'une ou un élève qui ne détenait pas les acquis minimaux pour passer d'une année à l'autre. De plus, ce bulletin envoyait un message erroné, tant à l'élève qu'à ses parents, sur l'état réel des apprentissages réalisés ou sur le portrait réel de la classe. « En retirant cette règle de l'instruction ministérielle, la ministre de l'Éducation pose un geste significatif et indique en quelque sorte, que lorsqu'un enfant en difficulté est intégré dans une classe régulière, ce sont les règles de la classe régulière qui doivent s'appliquer » souligne le président de la FAE, M. Pierre St-Germain.

Il y a aussi une modification quant aux apprentissages au primaire qui doivent dorénavant tenir compte de ce que l'élève doit savoir. Là aussi, la FAE salue le geste posé par la ministre Courchesne qui s'inscrit dans cette revendication maintes fois exprimée par la FAE, de revenir à la transmission des connaissances. « Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Il faudra voir cependant comment cette volonté ministérielle se traduira dans la réalité, notamment sur la politique d'évaluation des apprentissages et la forme du bulletin qui sera transmis aux parents. Il faut espérer que le signal envoyé par la ministre Courchesne soit correctement décodé par les commissions scolaires et les directions d'établissement. Il reste encore une longue route à parcourir, particulièrement sur la place accordée aux enseignantes et enseignants dans tout le processus d'évaluation des apprentissages et sur la forme que prendront les outils d'évaluation qui devront désormais tenir compte des connaissances. Des correctifs majeurs doivent encore être apportés. Nous encourageons la ministre à poursuivre dans la voie des changements amorcés », de conclure le président de la FAE, M. Pierre St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 30 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire